

COLLECTIVITES
QUELLES IMPLICATIONS DANS LES PROJETS
DE MÉTHANISATION TERRITORIALE



REMI CAILLATE
INGÉNIEUR CHARGÉ DE MISSION
RÉSEAUX DE CHALEUR - CHALEUR FATALE - GAZ RENOUVELABLES

2/3

DE COLLECTIVITÉS

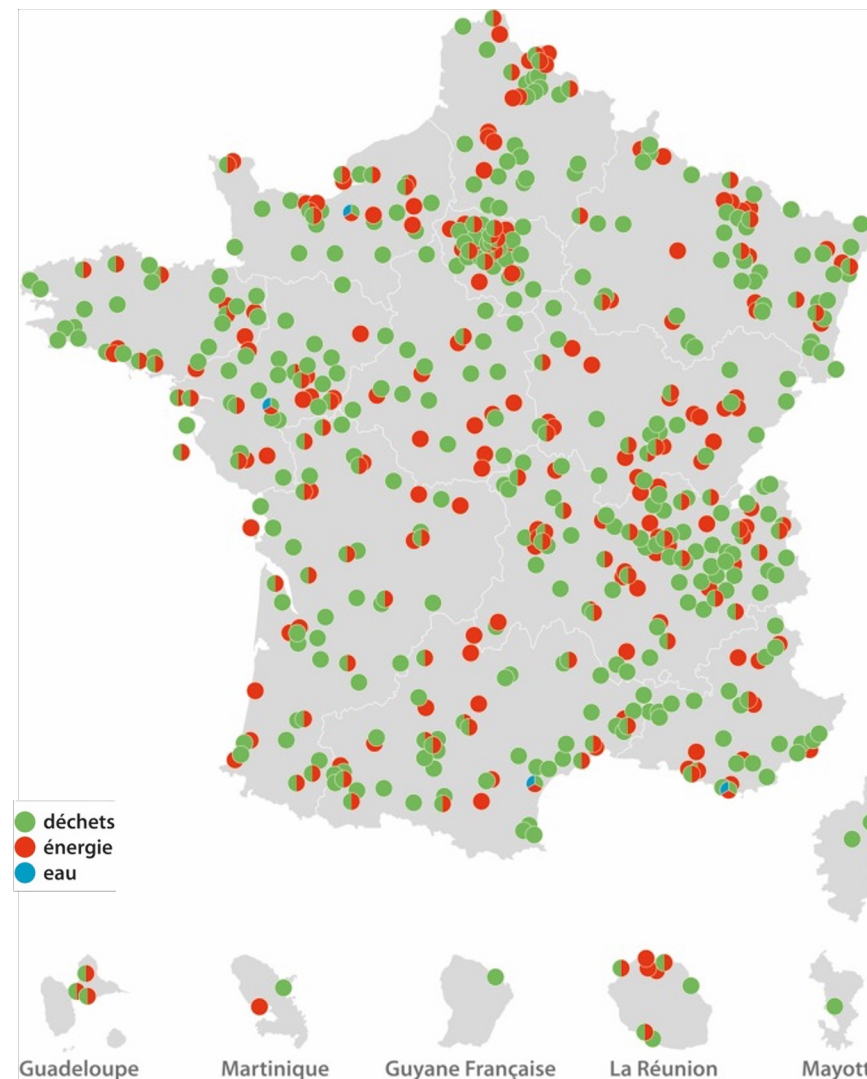
Conseils régionaux, conseils départementaux, syndicats, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, communes...

1/3

DE PROFESSIONNELS

Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers...

+ de 1000 ADHÉRENTS



LES COMPÉTENCES D'AMORCE

Grâce à ces compétences, AMORCE favorise l'économie circulaire, accompagne la transition énergétique et déploie la chaleur renouvelable dans les territoires. Depuis 2018, l'association a également pour ambition de refonder la politique territoriale de l'eau.



DÉCHETS

- Planification
- Prévention
- Responsabilité élargie du producteur (REP)
- Collecte
- Recyclage
- Stockage
- Valorisation organique et énergétique



ÉNERGIE

- Maîtrise de l'énergie
- Rénovation énergétique
- Lutte contre la précarité énergétique
- Distribution de gaz et
- d'électricité
- Énergies renouvelables
- Réseaux de chaleur et de froid
- Planification énergie climat



EAU

- Préservation des ressources
- Production et distribution d'eau potable
- Gestion intégrée du pluvial
- Collecte et traitement des eaux usées
- Prévention des inondations



FONCTIONS
TRANSVERSES

- Droit des collectivités territoriales
- Droit de l'environnement
- Contrats publics
- Montages juridiques et financiers
- Financement et fiscalité
- Communication



REMI CAILLATE

INGÉNIEUR CHARGÉ DE MISSION
ENERGIE

RÉSEAUX DE CHALEUR - CHALEUR FATALE -
GAZ RENOUVELABLES

rcaillate@amorce.asso.fr



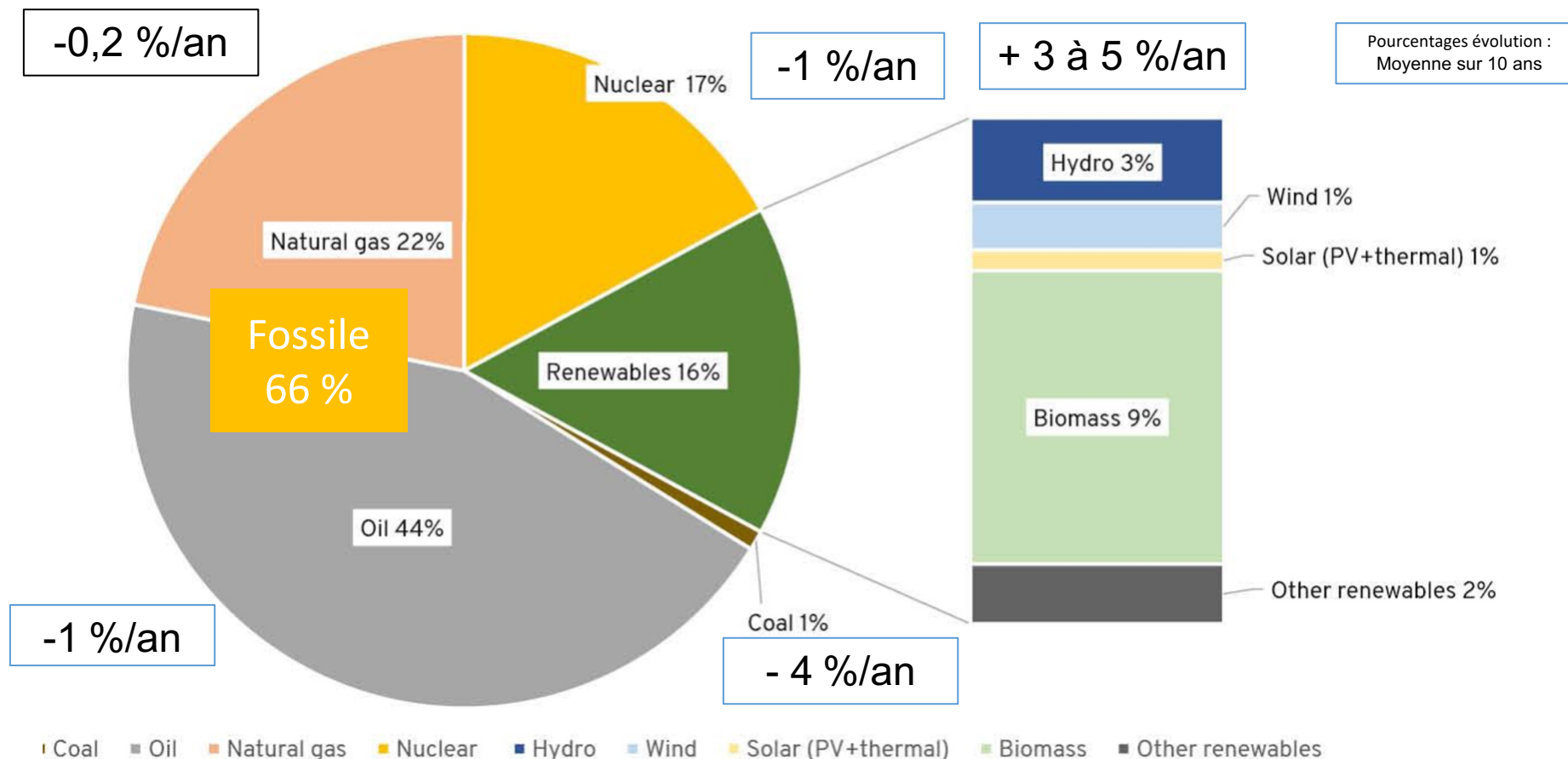
COLINE BLANCHARD-MULLER

INGÉNIEURE CHARGÉE DE MISSION
GESTION DES BIODÉCHETS

PRÉVENTION - TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS -
TRAITEMENT ET VALORISATION ORGANIQUE

cblanchard@amorce.asso.fr

Consommation finale d'énergie en France en 2019



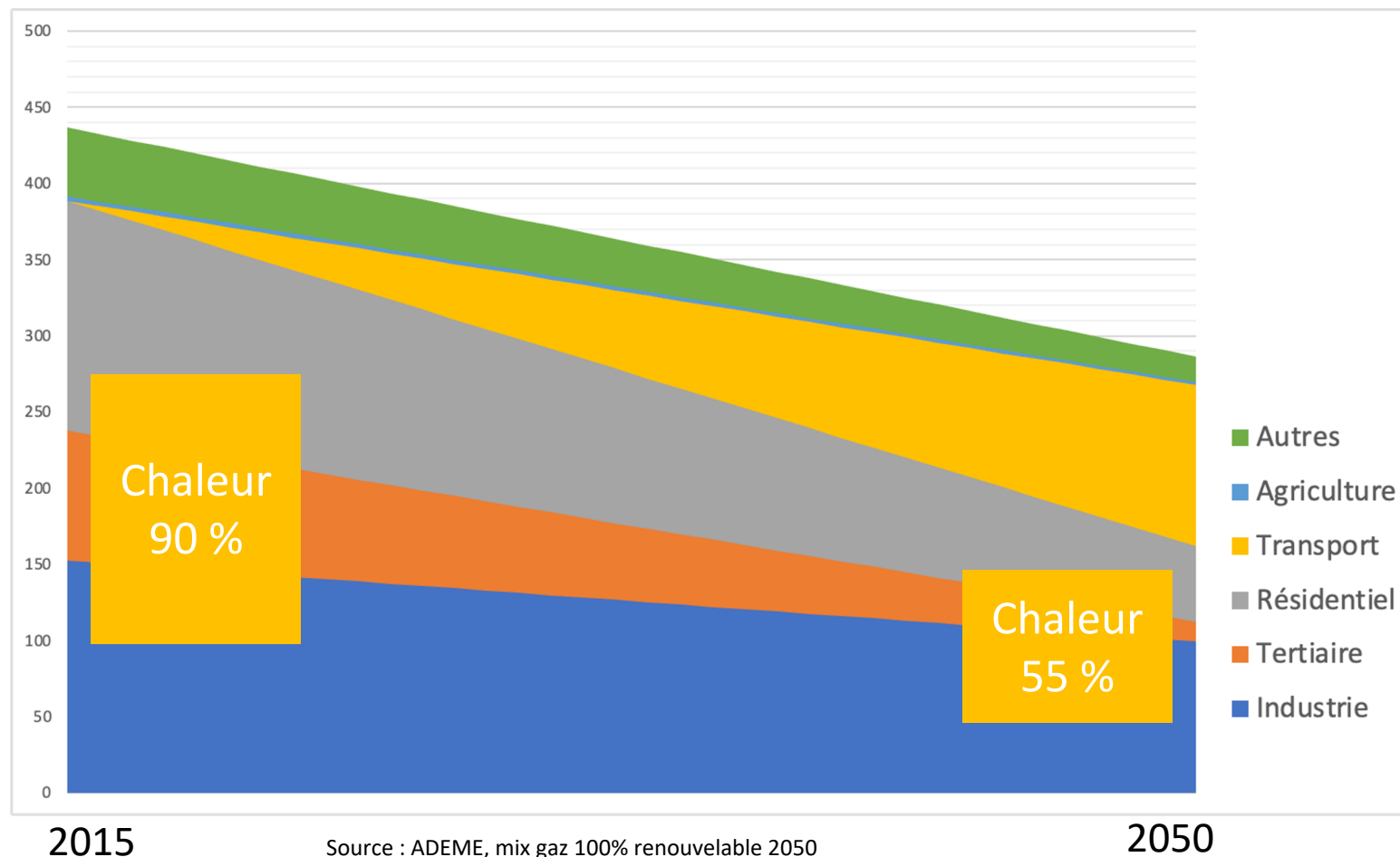
→ La France : un pays très dépendant du pétrole et du gaz

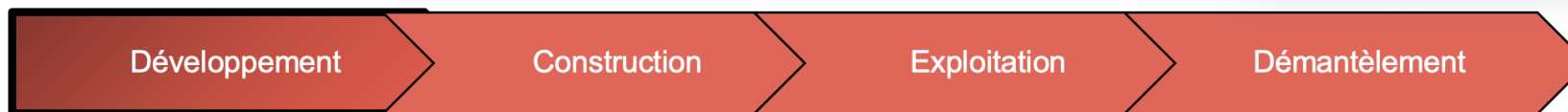
→ Le gaz représente 22 % de nos consommations d'énergie finale (2019)

Sources: Jacques Delors Institute, with data from Eurostat

Scénario ADEME gaz 100% renouvelable 2050

- Forte baisse de consommation de gaz de plus de 30% (436 à 286 TWh)
- Modification importante des usages du gaz (chaleur vers mobilité)

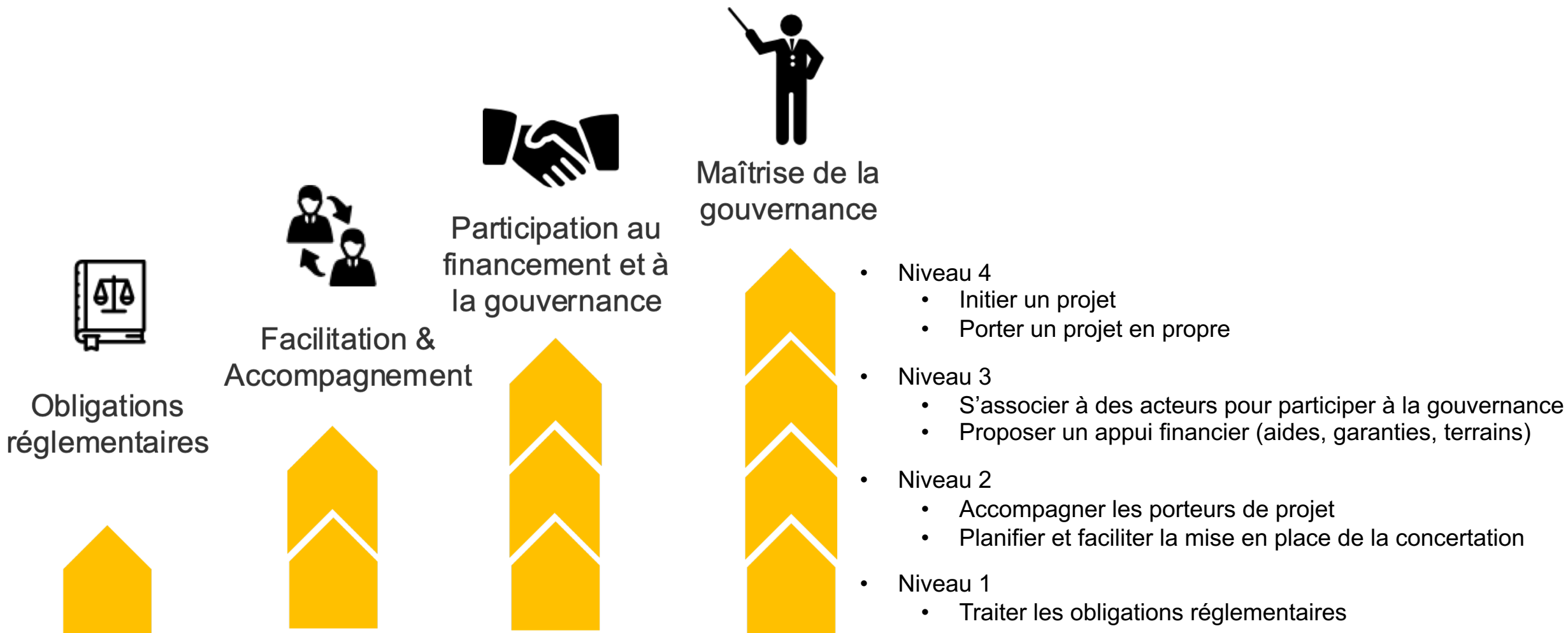




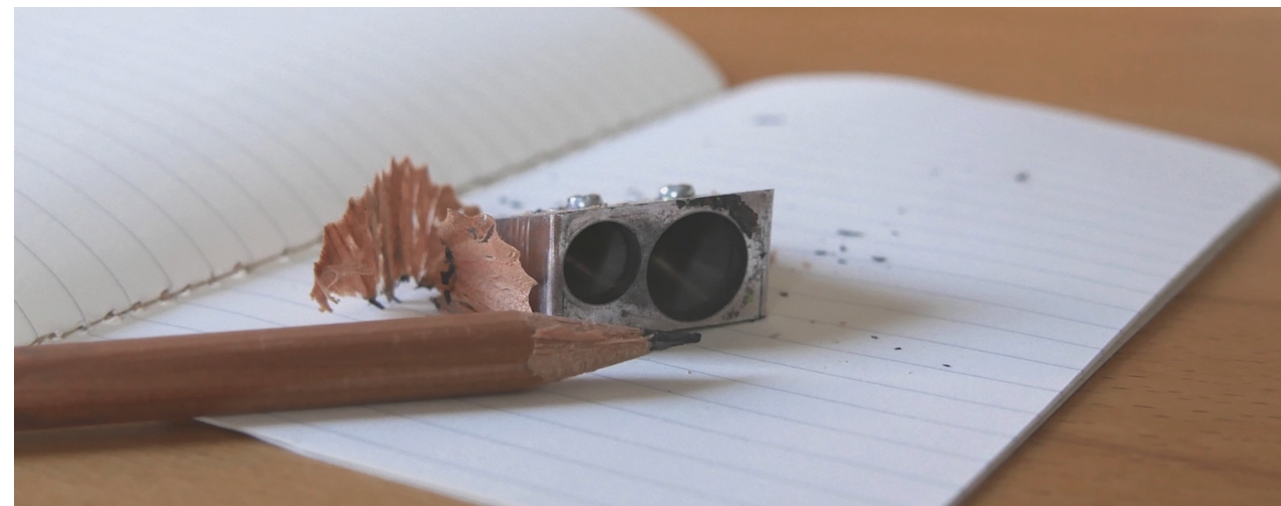
→ 4 étapes en phase de développement

→ 3 familles d'intrants

Méthanisation agricole/industrielle	Permis de construire / accompagnement de porteur / initiation de projet / aides / apports d'intrants /
Méthanisation des biodéchets	Initiateur et porteur de projet (NB : obligation du tri à la source de biodéchets à venir)
Méthanisation des boues	Initiateur et porteur de projet (poste d'injection mutualisable mais mélange d'intrant cher ou pas possible)



- **Participer au montage**
 - Implication dans les montages financiers et juridiques
 - Implication dans la gouvernance
- **Porter un projet en propre**
 - Portage intégral du projet
 - Plusieurs types de montages :
 - Délégation de la réalisation et la gestion (gestion déléguée ou régie externalisée)
 - Montage en interne (régie internalisée)



Les communes et les intercommunalités ont compétence pour « aménager, faire aménager, exploiter, faire exploiter » toute nouvelle installation de production d'énergies renouvelables sur leur territoire et les territoires limitrophes.

Art. L. 2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Si la collectivité est maître d'ouvrage du projet :
 - **Gestionnaire 100 % public** : régie internalisée, régie externalisée, Société Publique Locale,
 - **Opérateur privé** via un marché d'exploitation ou une Délégation de Service Public.
- Si la collectivité investit dans un projet avec un ou plusieurs acteurs privés :
 - la collectivité peut être **majoritaire** (Société d'Economie Mixte)
 - la collectivité peut être **minoritaire** (Société Anonyme ou Société par Actions Simplifiées ou Société d'Economie Mixte à OPération unique)



Instauration d'un plafond fixé à **25 GWh PCS/an** pour les installations injectant du biométhane pouvant bénéficier du **tarif d'achat**.

Au delà, fonctionnement en appel d'offre CRE

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Enjeux pour les collectivités :

Le fonctionnement en appel d'offre CRE n'est **pas adapté aux collectivités** :

- Difficultés à retenir un prestataire sans connaître le tarif de rachat
- Risques très importants sans garantie d'équilibre économique (Autorisation d'Exploiter, Permis de construire)
- Mise à l'arrêt du projet après les études, attente de la validation du tarif

Les partenaires privés ont besoin des collectivités :

→ A minima :

- Modification du PLU (artificialisation d'une zone)
- Validation du Permis de Construire

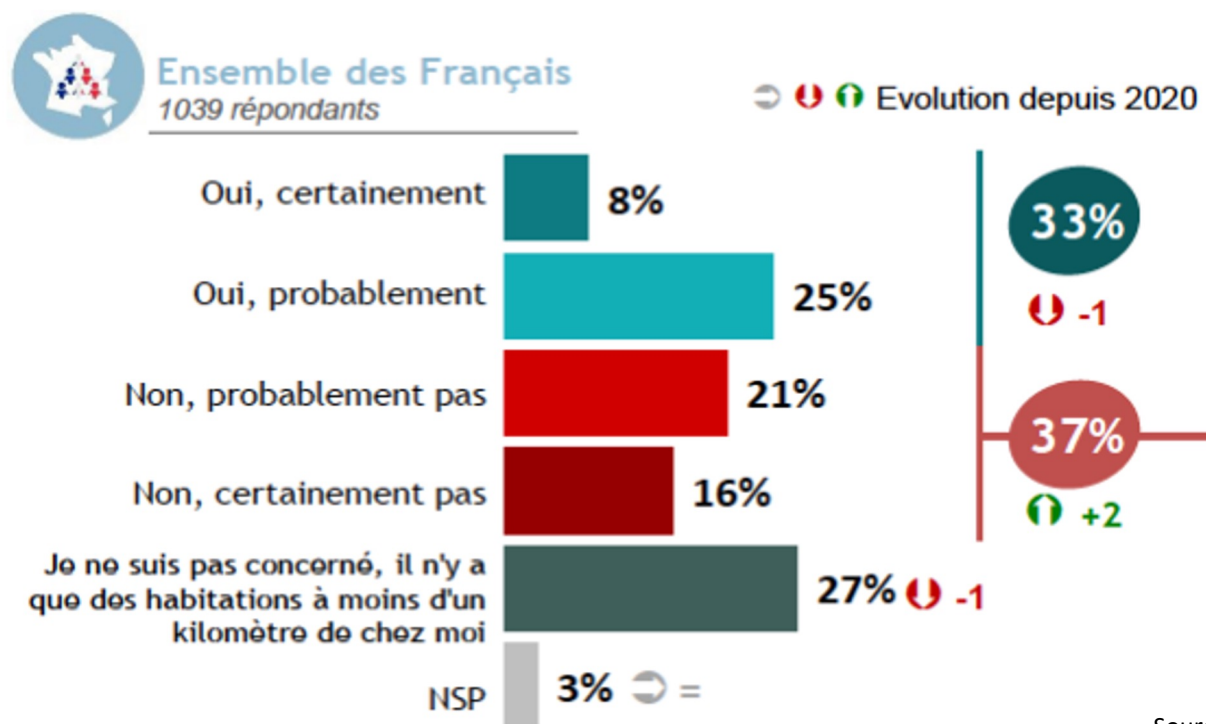
→ Et très fortement souhaité :

- Participation à la concertation sur le territoire (enjeux d'appropriation)



Accepteriez-vous qu'une installation de méthanisation soit installée à moins d'un kilomètre de chez vous ?

→ Nécessaire appropriation du projet

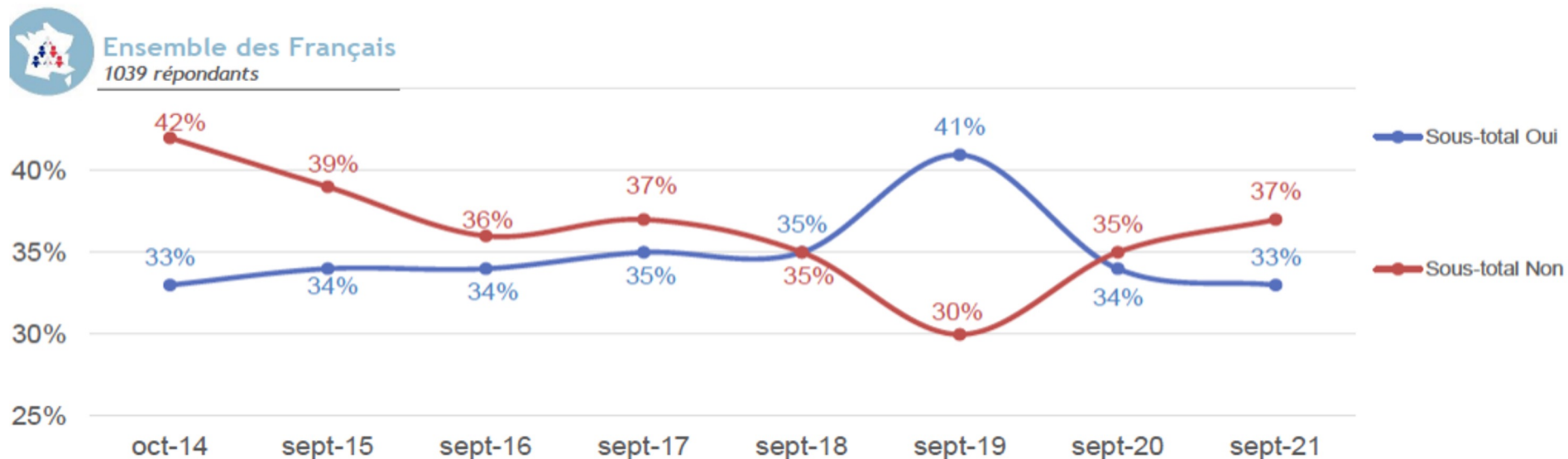


Raisons de refus :

Odeurs (67 %) / Nuisances sonores (32 %) / Risques explosion (31 %) / Risques biologiques (26 %) / Trafic routier (22 %) / Impact sur l'attractivité du quartier (21 %) / Paysage (17 %) / Priorité à autres usages sols (13 %)

Accepteriez-vous qu'une installation de méthanisation soit installée à moins d'un kilomètre de chez vous ?

→ Fluctuations liées à l'actualité et aux traitement médiatique



Source : Baromètre des Français et l'environnement - Janvier 2022



**Methamoly du SIMOLY (Mons du Lyonnais)
Biodéchet et déchets agricoles (140 Nm³/h – 6,4 M€)**

Lancement d'études d'opportunité, localisation de gisements de biodéchets

Constitution d'un collectif d'agriculteurs motivés et impliqués

**Collectivité en tant que coordinateur entre les différents acteurs
(pas d'investissement)**

La collectivité est aujourd'hui actionnaire de la société de projet du méthaniseur en fonctionnement (2018)



Roannais Agglomération (mise en service 2023)
Porté et géré par la collectivité (250 Nm³/h – 19 M€)

Co-Portage d'un projet avec le Syndicat d'eau (Roannaise de l'eau)

Lancement étude d'opportunités sur la valorisation biodéchets et boues d'épuration, et traitement de biodéchets issus d'un industriel agro-alimentaire

Marché de concession pour un projet de **bi-méthanisation**



Vienne Condrieu – Boucle locale énergétique Porté, géré et financé par la collectivité (70 Nm³/h – 6 M€)

Portage d'une extension de STEU

Projet de méthanisation sur site (réduction des boues et production biogaz)

Contrat de vente du biogaz avec une contrainte sur la vente de garantie d'origine

Puis marché de fourniture de biogaz pour la flotte de véhicules de l'Agglo avec rachat des GO d'unité de méthanisation de la région équivalente

Trois conclusions :

- La méthanisation est une solution efficace pour décarboner notre énergie
- La taille d'un projet est à ajuster en fonction des ressources du territoire
- Les partenaires privés ont besoin des collectivités : enjeu appropriation à minima

Cinq ressources :

- [AMORCE - Guide L'Élu, la méthanisation et le biogaz - 2022](#)
- [AMORCE - Guide des montages juridiques - production d'ENR par les collectivités 2020](#)
- ADEME - La méthanisation en 10 questions
- GRDF-SOLAGRO - Biodéchets : du tri à la source jusqu'à la méthanisation
- FNE - Outils d'aide au positionnement sur les projets de métha. Méthascope





REMI CAILLATE

INGÉNIEUR CHARGÉ DE MISSION
ENERGIE

RÉSEAUX DE CHALEUR - CHALEUR FATALE -
GAZ RENOUVELABLES

rcaillate@amorce.asso.fr



COLINE BLANCHARD-MULLER

INGÉNIEURE CHARGÉE DE MISSION
GESTION DES BIODÉCHETS

PRÉVENTION - TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS -
TRAITEMENT ET VALORISATION ORGANIQUE

cblanchard@amorce.asso.fr